



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 février 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2011-130\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ PAR LES IMMEUBLES TAVARES - BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Entreprise de construction Tavares et Fils a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux afin de desservir un projet intégré sur le lot 1 794 614 au cadastre du Québec situé sur le boulevard Alexandre-Taché;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Entreprise de construction Tavares et Fils afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux pour desservir ce projet intégré :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Entreprise de construction Tavares et Fils concernant le projet intégré sur le lot mentionné ci-dessus;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA +, s.e.n.c.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA +, s.e.n.c. et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-131

**SOUSSION 2010 SP 256 - STABILISATION DU CHEMIN D'ACCÈS - BASSIN DU PARC DES GRANDS RAVINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.), 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour la stabilisation du chemin d'accès - Bassin du parc des Grands-Ravins, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 111 202,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 octobre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30627-001-77954	106 321,69 \$	Stabilisation de terrains sur la rue Lafrance - Stabilisation de terrains
04-13493	4 880,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-132\*

**ENGAGEMENT DANS LE PROGRAMME PARTENAIRES DANS LA PROTECTION DU CLIMAT DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS ET LES GOUVERNEMENTS LOCAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté sa Politique environnementale et son plan d'action en novembre 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de la Politique environnementale prévoit un montant de 50 000 \$ pour réaliser un inventaire municipal des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de développer un plan d'action afin de les réduire;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs a lancé, en avril 2009, le Programme Climat municipalités pour encourager les municipalités québécoises à s'engager dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a obtenu une subvention de l'ordre de 154 284,75 \$ pour participer au Programme Climat municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a mis sur pied le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), lequel propose un cadre en cinq étapes pour réduire les GES, soit l'établissement d'un inventaire et des prévisions des GES, l'établissement d'une vision assortie de cibles de réduction en ce qui a trait aux GES, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre de ce plan et le suivi des résultats;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite bénéficier de ce programme et réaliser les cinq étapes dans le cadre de sa Politique environnementale et du Programme Climat municipalités :

**IL EST RÉSOLU ET PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de transmettre à la Fédération canadienne des municipalités l'intention de la Ville de Gatineau de participer au programme Partenaires dans la protection du climat et de respecter le cadre d'actions du programme réparti en cinq étapes.

Le président de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable et la coordonnatrice de la Politique environnementale sont mandatés pour représenter la Ville de Gatineau afin d'assurer la liaison entre cette dernière et les gestionnaires du programme PPC.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-133\*

**APPROBATION DU PLAN QUADRIENNAL DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES - 2011 À 2014, ANNÉE 2011 SEULEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division des parcs et des infrastructures récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été mandatée pour élaborer le plan quadriennal des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2011 à 2014, pour l'année 2011 seulement;

**CONSIDÉRANT** les orientations établies et les ressources financières allouées au PTI 2011 pour le financement des projets d'immobilisations dans les parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins identifiés furent validés et actualisés lors des consultations auprès des élus et des centres de services :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de recevoir le rapport « Plan quadriennal des parcs et des infrastructures, sportives et communautaires » et d'adopter le plan quadriennal pour l'année 2011 comme présenté.

Les fonds à cette fin, au montant de 3 500 000 \$, seront pris à même le financement prévu au PTI 2011-2013, conformément à la résolution numéro CM-2010-1196 en date du 7 décembre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-134\*

**TRANSFERT DE LA SOMME DE 25 000 \$ DU BUDGET 2010 DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU BUDGET 2011 DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA CIRCULATION**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2003, la Ville de Gatineau a reçu une subvention du ministère de la Sécurité publique dans le cadre d'un projet pilote de mise en application de la Politique ministérielle québécoise en prévention de la criminalité pour la démarche d'élaboration et d'implantation de stratégies locales en prévention de la criminalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la première phase, soit le diagnostic de la criminalité « pour des milieux de vie plus sécuritaires à Gatineau » a été déposée en janvier 2009 et qu'il recommandait de mettre en œuvre des stratégies locales de prévention de la criminalité en mobilisant les intervenants concernés (justice, santé, milieu communautaire et éducation...) autour d'une même table de concertation afin de consolider et de favoriser le développement de services et de programmes;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2009, le conseil a recommandé d'affecter un montant de 75 000 \$ (25 000 \$ de la Ville et 50 000 \$ provenant d'autres partenaires) annuellement au budget des années 2010, 2011 et 2012 pour un total de 225 000 \$, et ce, afin de mettre en place une table de concertation dans le but de mettre en œuvre des stratégies locales en prévention de la criminalité. Ce budget de 2010 de 25 000 \$ a été accordé conditionnellement à une contribution financière de 50 000 \$ provenant de d'autres partenaires et plus spécifiquement du ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a effectué des réductions budgétaires et des changements dans la façon de faire du Ministère, de sorte que les subventions accordées aux partenaires ne sont plus en lien avec de la concertation mais avec d'autres problématiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la sécurité publique mobilise des intervenants concernés autour d'une même table de concertation afin de consolider et de favoriser le développement de services et de programmes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de transférer la somme de 25 000 \$ du budget 2010 de la Commission Gatineau, Ville en santé au budget 2011 de la Commission de la sécurité publique et de la circulation.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises ainsi qu'à prévoir au budget de l'année 2012, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-135

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 49 ET 2 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 52 ET 2 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 49 ET 2 - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 45 ET 1**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 49 et 2, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 2, les listes des réquisitions numéros 49 et 2 ainsi que la liste des embauches numéros 45 et 1 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	34 643,13 \$	17 au 21 janvier 2011
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	695 986,94 \$	17 au 21 janvier 2011
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	7 942,62 \$	17 au 21 janvier 2011
Liste des embauches numéro 45	Embauche de personnel temporaire	239 385,64 \$	27 au 31 décembre 2010

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	7 750,00 \$	17 au 21 janvier 2011
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	89 416,98 \$	17 au 21 janvier 2011
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	3 221,10 \$	17 au 21 janvier 2011
Liste des embauches numéro 1	Embauche de personnel temporaire	484 211,70 \$	3 au 14 janvier 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-136** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-02 - 548 647,06 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 JANVIER 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-02 d'un montant de 548 647,06 \$ pour la période du 13 au 19 janvier 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-137\*** **APPROPRIATION DE FONDS ET VIREMENT BUDGÉTAIRE - ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, à sa réunion du 26 octobre 2010, mandatait le Service de la gestion des biens immobiliers de débiter la procédure d'appel d'offres afin de retenir les services d'une firme d'évaluateurs agréés dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre multifonctionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-63 en date du 18 janvier 2011, adjugeait le contrat à la firme Paris, Ladouceur & Associés inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité plénier du 18 janvier 2011 donnait son accord pour puiser les fonds à cette fin à même l'enveloppe des projets majeurs « A » :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser, à même le surplus affecté Projets « A », la somme approximative de 320 000 \$ pour donner suite à la résolution numéro CE-2011-63 en date du 18 janvier 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-138

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET MODIFICATION DE TROIS NOMS DE RUES EXISTANTES - MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS CE-2008-615 ET CE-2008-1765 - DISTRICT ELECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles phases dans le projet résidentiel Terrasse de l'Émerald ont été approuvées;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces phases implique l'ouverture de deux nouvelles rues ainsi que la modification de trois rues existantes, dont deux ont été décrétées par la résolution numéro CE-2008-615 adoptée le 23 avril 2008 pour le projet Quartier Connaught et une autre par la résolution numéro CE-2008-1765 adoptée le 19 novembre 2008 pour le projet Larose II;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve l'odonyme de deux nouvelles rues décrites ci-dessous ainsi qu'une modification de trois odonymes dont deux en raison du changement de la thématique du projet Parc Connaught et l'autre en raison de la modification de la trame de rue, à savoir :

**Odonyme de nouvelles rues :**

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
4 711 983	Québec	rue de l'Émerald
4 711 984 et 4 712 034	Québec	rue du Britannia

**Modification de trois odonymes existants :**

Numéro des lots	Cadastre	Ancien nom des rues	Nouveau nom des rues
4 117 323	Québec	rue de la Cabriole	rue du Jockey
4 117 322	Québec	rue de l'Attelage	rue du Sulky
4 522 325	Québec	rue du Carcajou	rue de l'Ours-Noir
4 546 392			

Les résolutions numéros CE-2008-615 en date du 23 avril 2008 et CE-2008-1765 en date du 19 novembre 2008 sont modifiées pour tenir compte de la présente.

Adoptée

CE-2011-139

**SUBVENTION DE 800 \$ - L'AMICALE LAURENT GROULX LTÉE - DISTRICT ELECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de l'Amicale Laurent Groulx ltée, à l'attention de monsieur Denis Michaud, secrétaire-trésorier, 175, rue Mutchmore, appartement 1408, Gatineau, Québec, J8Y 3T9, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	800 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-140**

**SUBVENTION DE 7 700 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU -  
DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-  
TREMBLES - ALAIN RIEL ET MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 700 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Plateau, à l'attention de madame Jacinthe Asselin, présidente, 2-1, rue du Chinook, Québec, J9A 3B6, à titre de subvention pour leurs activités prévues en 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	4 200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	3 500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	4 200 \$		Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79933-692	3 500 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79934-972		4 200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972		3 500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011

Adoptée

**CE-2011-141**

**SUBVENTION DE 450 \$ AU COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À  
L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, à l'attention de madame Jenny Villeneuve, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, à titre de subvention pour le lancement de la 3<sup>e</sup> édition de Noir sur Blanc (bulletin de lutte à l'itinérance en Outaouais).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-142** **SOUSSION 2010 SP 263 - ACHAT DE FLEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de fleurs, de plantes et de jardinières, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 6 décembre 2010, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des annexes, à savoir :

Annexe A – Secteur de Hull (mai 2011)  
Annexe C – Secteur de Gatineau (mai 2011)  
Annexe E – Secteur de Hull (mai 2012)  
Annexe G – Secteur de Gatineau (mai 2012)

Les Serres Riel inc., 1851, rue Notre-Dame, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0 pour la fourniture de fleurs annuelles et plantes en pots individuels au montant total approximatif de 30 086,52 \$, incluant les taxes.

Annexe B – Secteur de Hull – Maison du citoyen (mai 2011 à février 2012)  
Annexe F – Secteur de Hull – Maison du citoyen (mai 2012 à février 2013)

La firme Planterra ltée, 2275, chemin Saint-François, Dorval (Québec) H9P 1K3 pour la fourniture de plantes à fleurs et de jardinières au montant total approximatif de 16 628,49 \$, incluant les taxes.

Annexe D – Secteurs de Buckingham et de Masson-Angers (mai 2011)  
Annexe H – Secteurs de Buckingham et de Masson-Angers (mai 2012)

La firme Les Serres Sylvain Cléroux, 1570, rue Principale, Sainte-Dorothée, Laval, Québec, H7X 4A8 pour la fourniture de fleurs annuelles et plantes en pots individuels au montant total approximatif de 9 050,50 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2012 et 2013 afin de donner suite à la présente.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-628-77959	53 318,04 \$	Horticulture et arboriculture - Produits d'horticulture
04-13493	2 447,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-143**

**SOUSSION 2010 SP 275 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE PLOMBERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CE 2010-1871 du 8 décembre 2010, ce comité autorisait le Service des travaux publics à retenir les services des firmes apparaissant au tableau annexé à la résolution pour les services d'entretien et de réparation d'équipement de chauffage, de ventilation, de climatisation et de plomberie, selon les tarifs horaires et le pourcentage de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériel;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été rejetées par erreur et qu'il aurait lieu de les inscrire à la liste de rappel :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE 2010-1871 adoptée le 8 décembre 2010 afin de remplacer le tableau annexé à celle-ci désignant les firmes retenues par le tableau annexé à la présente résolution.

Adoptée

**CE-2011-144**

**SOUSSION 2010 SP 314 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION FONCIÈRE ET ACCOMPAGNEMENT AU LOGICIEL PARITOP4 - SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, en vertu de sa résolution numéro CM-2010-242 en date du 9 mars 2010, acceptait de confectionner, à l'aide de ressources supplémentaires, le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Évimbec ltée, 1175, boulevard de la Rive-Sud, suite 200, Saint-Romuald, Québec, G6W 5M6 pour la fourniture de services professionnels d'évaluateurs agréés afin de procurer des services d'accompagnement dans l'utilisation du logiciel PariTOP4, sur la base du prix unitaire inscrit à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 66 646,92 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 décembre 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15120-411-77960	63 721,89 \$	Confection du rôle d'évaluation - Services professionnels et de génie
04-13493	2 925,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-145**      **SUBVENTION DE 530 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PARC CHAMPLAIN ET DES ENVIRONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 530 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Parc Champlain et des environs, à l'attention de monsieur Marc St-Onge, 34, rue Robert-Pilon, Gatineau, Québec, J9J 2X7, à titre de subvention pour des travaux au parc St-Malo.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	530 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-146**      **PARTICIPATION ET SUBVENTION - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 5 FÉVRIER 2011 - 1 025 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon, messieurs les conseillers Pierre Phillion et Maxime Pedneaud-Jobin à participer à une activité spéciale le 5 février 2011, au profit de la campagne majeure de financement de la paroisse St-Grégoire-de-Nazianze.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 725 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 025 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham, 503, rue Nadon, Gatineau, Québec, J8L 3T2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche

02-79945-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp
02-79944-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Sylvie Goneau - De Bellevue
02-79943-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Joseph De Sylva - Du Versant
02-79942-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades
02-79940-972	25 \$	- Aménagement - Subventions Denis Tassé - De Touraine
02-79939-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Nicole Champagne - De Limbour
02-79938-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc
02-79935-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement
02-79933-972	50 \$	- Subventions Alain Riel - De Deschênes
02-79931-972	50 \$	- Aménagement - Subventions Stefan Psenak - D'Aylmer
		- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-147**

**SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MASSON-ANGERS - COMPÉTITION 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Masson-Angers, à l'attention de madame Chantal Matte, case postale 2534, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour la compétition 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-148**

**SUBVENTION ET PARTICIPATION AU 12<sup>E</sup> ENCAN D'OEUVRES D'ART ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - 16 FÉVRIER 2011 - 825 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette et monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer au 12<sup>e</sup> encan d'œuvres d'art annuel au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois le 16 février 2011.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 575 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 825 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de M<sup>e</sup> Marie-Josée Williams, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	125 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79934-972	700 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> février 2011.

Adoptée

**CE-2011-149**

**PARTICIPATION À UN DÎNER-CAUSERIE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 2 FÉVRIER 2011 - 279,16 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Denise Laferrière et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Pierre Phillion, Luc Angers, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin à participer à un dîner-causerie organisé par la Chambre de commerce de Gatineau le 2 février 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 279,16 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	38,13 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79941-972	38,13 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79948-972	38,13 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	38,13 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	38,13 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79938-972	38,13 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	38,13 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier - Aménagement - Subventions
04-13493	12,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> février 2011.

Adoptée

CE-2011-150

**PARTICIPATION À LA VISITE DU PRÉSIDENT DE L'UMQ 2011 À THURSO - 3 FÉVRIER 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette, Sylvie Goneau, Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin à participer à la visite du président de l'Union des municipalités du Québec, à Thurso, le 3 février 2011.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais de déplacement pour un maximum de 250 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-312	250 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 1<sup>er</sup> février 2011.

Adoptée

CE-2011-151

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC CLOUTIER AU POSTE DE TECHNICIEN, SUPPORT AUX USAGERS - DIVISION DES SERVICES AUX USAGERS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien support aux usagers à la Division des services aux usagers du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Luc Cloutier au poste de technicien support aux usagers à la Division des services aux usagers du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de la Division des services aux usagers.

Le salaire de monsieur Luc Cloutier sera celui de la classe 7, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc Cloutier est assujéti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13430-112 – Service aux usagers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-152**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2011-405

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉE VALLÉE AU POSTE DE  
SECRÉTAIRE II - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Andrée Vallée au poste de secrétaire II à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de la Division des services techniques.

Le salaire de madame Andrée Vallée sera celui de la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Andrée Vallée est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.18 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30115-112 – Division – Services techniques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-153**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE  
LACROIX-BARRETTE AU POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT -  
SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES  
COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent(e) de développement à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Isabelle Lacroix-Barrette au poste d'agent de développement à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable de la section.

Le salaire de madame Isabelle Lacroix-Barrette sera celui de la classe 9, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Isabelle Lacroix-Barrette est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71012-112 – Administration – Loisirs – Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-154

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LOUISE DE SÈVE  
AU POSTE D'INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT - DIVISION DE  
L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Louise De Sève au poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable en bâtiment.

Le salaire de madame Louise De Sève sera celui de la classe 9, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Louise De Sève est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61210-112 – Aylmer – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-155

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL CHANDONNET AU  
POSTE D'INSPECTEUR(TRICE) AUX PERMIS D'AFFAIRES - DIVISION DE  
L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Michel Chandonnet au poste d'inspecteur aux permis d'affaires à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable des permis d'affaires et nuisances.

Le salaire de monsieur Michel Chandonnet sera celui de la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Chandonnet est assujetti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-156

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - LOT NUMÉRO 2 634 362  
AU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-  
JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE  
APOLLON**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a effectué des travaux sur son terrain (lot 2 634 362 au cadastre du Québec), situé sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, qui ont consisté à modifier le littoral et les rives d'un cours d'eau, à abattre des arbres dans la bande de protection riveraine et autoriser du remblai, le tout sans certificat d'autorisation;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour le propriétaire du lot numéro 2 634 362 au cadastre du Québec, situé sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, de corriger les travaux effectués sur les éléments sensibles qui composent le terrain, en l'occurrence la remise en état du cours d'eau et la plantation d'arbres pour le remplacement de ceux abattus ainsi que de fournir un plan de terrassement à être approuvé par le Service des infrastructures de la Ville de Gatineau suite aux travaux de remblais effectués;

**CONSIDÉRANT QUE** trois rapports d'infraction furent envoyés au propriétaire, en date du 15 juillet 2010, pour ne pas avoir transmis les documents requis pour la délivrance d'un certificat d'autorisation, pour avoir effectué des travaux sur la rive et sur le littoral sans avoir obtenu un certificat d'autorisation et pour avoir fait l'abattage d'arbres sans avoir obtenu un certificat d'autorisation;

**CONSIDÉRANT QU'**une mise en demeure a été envoyée en date du 29 septembre 2010 au propriétaire par huissier lui demandant de remettre le terrain à l'état naturel et que le propriétaire a fait défaut de s'y conformer;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, en conséquence, de soumettre le dossier au Service des affaires juridiques puisqu'une dégradation du milieu naturel s'est produite sur le terrain situé au 0, boulevard de la Cité-des-Jeunes et qu'aucun des rapports demandés n'a été déposé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques de déposer une requête à la Cour supérieure pour obliger le propriétaire du lot numéro 2 634 362 au cadastre du Québec à remettre le terrain à l'état naturel et à obtenir toutes les ordonnances nécessaires et à défaut, pour le propriétaire, de se conformer au délai imparti par la cour, d'autoriser la Ville de Gatineau à remettre le terrain à son état naturel, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif